



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 mars 2026

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le **25 mars 2026**, à 18 h 30, à la Mairie située au 21 rue Principale à Saint-Esprit, sous la présidence de monsieur Germain Majeau, maire.

À laquelle sont présents :

- Alain Robert, conseiller district # 2
- Myriam Derome, conseillère district # 4
- Dominique Majeau, conseiller district # 5

Rachel Grégoire, conseillère district # 1, André Renaud, conseiller district # 3, et Maxime Villemaire, conseiller district # 6 sont absents.

Monsieur Simon Franche, directeur général et greffier-trésorier, est présent et agit comme secrétaire de la séance.



OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum étant constaté, le président monsieur Germain Majeau, maire, déclare la présente séance ouverte.

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

2026-03-089

IL EST PROPOSÉ PAR : Alain Robert
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres (4) :

DE CONSTATER l'avis de convocation requis par le Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1).



1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

OUVERTURE DE LA SÉANCE

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. Dépôt d'un procès-verbal de correction – Règlement 734-2024
3. Dépôt d'un procès-verbal de correction – Règlement 754-2026
4. Adoption du Second Projet de Règlement de zonage # 738-2025
5. Adoption du Premier Projet de Règlement 757-2026 relatif à l'entretien et à l'occupation des bâtiments
6. Autorisation d'émission de crédits – Taxation annuelle catégorie non-résidentielle
7. Mandat pour travaux de marquage de la chaussée et lignage de rues 2026
8. Avenant #1 au mandat à Lessard & Demers – Travaux à l'usine d'eau potable
9. PÉRIODE DE QUESTIONS

LEVÉE DE LA SÉANCE

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la séance.

2026-03-090

IL EST PROPOSÉ PAR : Dominique Majeau
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres (4) :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance comme présenté.

ADOPTÉE.



2. Dépôt d'un procès-verbal de correction – Règlement 734-2024



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 mars 2026

DÉPÔT

Le directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil le procès-verbal de correction concernant le *Règlement 734-2024 concernant le budget et la taxation de l'exercice fiscal 2025* puisqu'une erreur apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis.



3. *Dépôt d'un procès-verbal de correction – Règlement 754-2026*

DÉPÔT

Le directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil le procès-verbal de correction concernant le *Règlement 754-2026 concernant le budget et la taxation de l'exercice fiscal 2026* puisqu'une erreur apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis.



4. *Adoption du Second Projet de Règlement de zonage # 738-2025*

Considérant qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 2 février 2026;

Considérant que le Premier Projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du 2 mars 2026;

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation a été tenue le 19 mars 2026;

Considérant les commentaires reçus lors de la consultation publique;

Considérant que le Second Projet de règlement a été remis aux membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance et que tous les membres présents renoncent à sa lecture;

Considérant qu'au plus tard deux jours avant celle-ci, toute personne a pu en obtenir copie auprès du responsable de l'accès aux documents de la municipalité;

Considérant qu'une copie du règlement a été mise à la disposition du public sur le site Web de la municipalité et dès le début de la séance dans un cartable à cet effet.

2026-03-091

IL EST PROPOSÉ PAR : Myriam Derome
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres (4) :

D'ADOPTER le *Second Projet de Règlement de zonage # 738-2025* et ce, sans modification et comme ci au long rédigé.

ADOPTÉE.



5. *Adoption du Premier Projet de Règlement 757-2026 relatif à l'entretien et à l'occupation des bâtiments*

Considérant que l'avis de motion a été présenté et le Premier Projet de règlement déposé lors de la séance ordinaire du conseil, tenue le 2 mars 2026;

Considérant que le règlement a été remis aux membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance;

Considérant que copie du présent règlement est mise à la disposition du public en vue de la présente séance;

Considérant que toute personne a pu en obtenir copie auprès du responsable de l'accès aux documents de la municipalité.

2026-03-092

IL EST PROPOSÉ PAR : Alain Robert



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 mars 2026

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres (4) :

D'ADOPTER le Premier Projet de Règlement 757-2026 relatif à l'entretien et à l'occupation des bâtiments, comme ci au long rédigé.

ADOPTÉE.

~~~~~

6. **Autorisation d'émission de crédits – Taxation annuelle catégorie non-résidentielle**

**Considérant** qu'une erreur est survenue lors de la taxation annuelle concernant certains citoyens touchés par le seuil de la catégorie non résidentielle;

**Considérant** qu'il y a lieu de corriger cette situation et de procéder au remboursement des montants perçus en trop;

**Considérant** que cette erreur concerne un total de onze (11) citoyens;

**Considérant** que le montant total des remboursements à effectuer s'élève à 20 785,35 \$.

2026-03-093

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Dominique Majeau  
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres (4) :

**D'ENTÉRINER** le remboursement aux onze (11) citoyens concernés par l'erreur de taxation annuelle liée au seuil de la catégorie non résidentielle.

**D'AUTORISER** le versement d'un montant total de 20 785,35 \$ en remboursement, selon les ajustements établis.

**ADOPTÉE.**

~~~~~

7. **Mandat pour travaux de marquage de la chaussée et lignage de rues 2026**

Considérant que la municipalité de Saint-Esprit désire réaliser des travaux de marquage de la chaussée et de lignage de plusieurs rues au printemps;

Considérant l'offre de services de l'entreprise Lignes M.D. (9139-4593 Québec inc.) du 3 mars 2026.

2026-03-094

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Myriam Derome
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres (4) :

DE MANDATER l'entreprise Lignes M.D. (9139-4593 Québec inc.) pour un montant global net de 28 000 \$ pour les travaux de marquage de la chaussée et de lignage de rues.

D'AFFECTER cette dépense aux activités de fonctionnement, poste budgétaire 02-32000-459 et d'en autoriser le paiement.

ADOPTÉE.

~~~~~

8. **Avenant #1 au mandat à Lessard & Demers – Travaux à l'usine d'eau potable**

**Considérant** la résolution 2025-11-274 pour mandat de raccordement d'un 3<sup>e</sup> puits à la centrale d'eau potable;

**Considérant** la nécessité d'ajouter un point d'injection, deux pompes doseuses, le raccordement d'une nouvelle réserve de chlore avec sonde et de procéder au déplacement et installation d'équipement dans une pièce destinée à l'utilisation des produits chimiques;



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 mars 2026

**Considérant** l'offre de services de *Lessard & Demers* pour la fourniture et l'installation du point d'injection et de deux pompes doseuses, au montant de 37 516 \$ plus taxes.

2026-03-095

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Dominique Majeau  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des membres (4) :

**D'AJOUTER** au mandat initial à *Lessard & Demers* un montant de 37 516 \$ plus taxes pour voir aux travaux à l'usine d'eau potable.

**D'AFFECTER** cette dépense aux activités d'investissement, poste budgétaire **23-05023-721** et d'en autoriser le paiement.

**DE FINANCER** ce montant TECQ 2024-2028 dans le cadre des travaux de mise aux normes à la station d'eau potable.

**ADOPTÉE.**

~~~~~

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions est consacrée aux questions des personnes présentes dans l'assemblée.

~~~~~

*Je soussigné, en ma qualité de greffier-trésorier, déclare qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses ci-dessus autorisées par le conseil.*

- Original signé -

*Simon Franche,  
Directeur général et greffier-trésorier*

~~~~~

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 19 h 04, l'ordre du jour est épuisé.

2026-03-096

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Myriam Derome
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des membres (4) :

DE CLORE et lever la présente séance.

ADOPTÉE.

~~~~~

- Original signé -

- Original signé -

\_\_\_\_\_  
*Germain Majeau  
Maire et  
Président d'assemblée*

\_\_\_\_\_  
*Simon Franche  
Directeur général et  
greffier-trésorier*

*Je, Germain Majeau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

- Original signé -

\_\_\_\_\_  
*Germain Majeau,  
Maire et Président d'assemblée*